

Le lycée des métiers Paul-Langevin de BEAUVAIS

Le lycée des métiers Paul-Langevin de Beauvais propose :

- Des formations scientifiques et technologiques de niveau IV au titre de la réforme des lycées qui préparent au :



- Baccalauréat Général
- Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de Laboratoire (STL).
- Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A)
- Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) :



- Architecture et Construction (AC)
- Énergie et Environnement (EE)
- Innovation Technologique et Eco-Conception (ITEC)
- Systèmes d'Information et Numérique (SIN)

- Des formations professionnelles de niveau 4 sous statut scolaire et par Apprentissage préparant au :

- Baccalauréat Professionnel en 3 ans :
 - Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés.
 - Maintenance des Systèmes de Production Connectés.
 - Maintenance des Véhicules Option A: Voitures Particulières.
 - Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques.



- Des formations technologiques de niveau 5 sous statut scolaire qui mènent au :

- Brevet de Technicien Supérieur :
 - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
 - Maintenance des Systèmes, option A: Systèmes de Production
 - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique, option B: Électronique et Réseaux
 - Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques



- Des formations technologiques de niveau 5 menant, par apprentissage, au :

- Brevet de Technicien Supérieur :
 - Bâtiment
 - Travaux Publics
 - Métiers du Géomètre Topographe et de la Modélisation Numérique




Lycée Paul Langevin Beauvais




DES ESPACES



DES OUTILS PARTAGÉS



LA CONCRÉTISATION DE PROJETS





DES ÉCHANGES DE COMPÉTENCES



UNE VITRINE POUR LES TALENTS

Equipements :

- Découpeuse Laser
- Découpeuse Vinyte
- Imprimantes 3D
- Presse à chaud
- Scanners 3D
- Centre d'usage
- Découpe à fil chaud 4 axes

www.fablangevin.e-monsite.com



Lycée des métiers Paul-Langevin BEAUVAIS

Unité de Formation par Apprentissage



Pourquoi nous la verser ?

Votre Taxe d'Apprentissage
au service de vos
futurs employés





Versement du Solde de la Taxe d'Apprentissage 2024
 L'ensemble du recouvrement de la taxe d'apprentissage ayant été transféré à l'Urssaf, **LES MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE VERSEMENT** du solde de la taxe d'apprentissage ont **ÉVOLUÉ en 2023**.
 Les écoles ne peuvent plus percevoir directement le solde de la taxe d'apprentissage.
Ces changements risquent d'impacter fortement le Lycée Paul Langevin, aussi nous espérons votre soutien.

LES ÉTAPES

QUAND ?

Vous déclarez le solde de la taxe d'apprentissage de votre masse salariale 2023 sur votre Déclaration Sociale Nominative (DSN).

DSN d'avril 2024
 Exigible le 6 ou 15 mai 2024

La Caisse des Dépôts et Consignations met à votre disposition la plateforme SOLTEA pour le fléchage de la taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires.

À partir du 6 Mai 2024

Vous pouvez désigner et habilitier un tiers déclarant (expert-comptable) qui effectuera le fléchage aux établissements bénéficiaires selon vos souhaits.

À partir du 27 Mai 2024

Vous choisissez le ou les établissements (ex: Lycée Paul Langevin) et/ou les formations (ex: BTS CONCEPTION ET REALISATION DES SYSTEMES AUTOMATIQUES) bénéficiaires sur SOLTEA, à partir des listes mises à votre disposition.
 Vous trouverez le Lycée Paul Langevin via son code UAI : 0600002B ou son numéro de SIRET, et pourrez affecter de cette manière.
 Vous pourrez aussi affiner votre versement en affectant votre solde selon les codes RNCP des formations de note lycée.

Du 27 mai au 4 octobre 2024*

CETTE ÉTAPE EST PRIMORDIALE POUR QUE VOS CHOIX SOIENT RESPECTÉS ET QUE VOTRE VERSEMENT ARRIVE BIEN AU LYCÉE PAUL LANGEVIN.

Le Lycée Paul Langevin reçoit les versement du solde de la taxe d'apprentissage (frais de gestion de la Caisse des Dépôts et Consignation déduits).
 Votre justificatif de paiement vous sera à présent transmis par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

À partir du 09 Août 2024
 À partir du 11 Octobre 2024
 À partir du 25 octobre 2024 **

* Passée la date du 25 Octobre 2024, le solde de votre taxe d'apprentissage sera mutualisé par la CDC et affecté de manière unilatérale selon un algorithme à une école que vous n'aurez pas choisie et que vous ne connaissez peut-être pas.

NOUS VOUS INVITONS à GARDER VOTRE POUVOIR DE DÉCISION EN FLÉCHANT VOS VERSEMENTS VIA LA PLATEFORME SOLTEA VERS LE LYCÉE PAUL LANGEVIN AVANT LE 25 octobre 2024.

** Le Lycée Paul Langevin percevra potentiellement une part du solde non affecté de la collecte (selon les résultats du calcul de l'algorithme de la CDC).



Nous contacter

Lycée des métiers Paul-LANGEVIN
3, avenue MONTAIGNE
60009 BEAUVAIS cedex
 Téléphone : 03 44 12 17 17
 Courriel : ce.0600002b@ac-amiens.fr
 Site internet :
<https://paul-langevin-beauvais.ac-amiens.fr/>

En charge de ce dossier
Olivier GRIFFOIN

Directeur Délégué aux Formations
 Professionnelles et Technologiques
 Téléphone : 03 44 12 17 40
olivier.griffoin@ac-amiens.fr

